

ARRÊTÉ N° SG-2024-046
PORTANT NOMINATION DES PRÉSIDENTS DES BUREAUX DE VOTE
POUR LE SCRUTIN ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 7 JUILLET 2024

Le Maire de la commune d'Ablon-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-29,

VU le Code Électoral et notamment son article R. 43,

VU le Décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

VU le Décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les présidents des bureaux de vote dans le cadre du scrutin pour les élections législatives du 7 juillet 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste nominative des présidents des bureaux de vote pour les élections législatives du 7 juillet 2024 est établie de la manière suivante :

N° DU BUREAU	PRÉNOM NOM ET QUALITÉ (PRÉSIDENT TITULAIRE DU BUREAU VOTE POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES)
1 – Espace Culturel Alain-POHER 7, avenue Auguste-DURU	Éric GRILLON, Maire
2 – Espace Culturel Alain-POHER 7, avenue Auguste-DURU	Jean-Bernard PAUL, 1 ^{er} adjoint
3 – Espace Culturel Alain-POHER 7, avenue Auguste-DURU	Patrick ROUYER, 2 ^{ème} adjoint
4 – Espace Culturel Alain-POHER 7, avenue Auguste-DURU	Christelle QUÉRO, 3 ^{ème} adjointe

ARTICLE 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et / ou de sa publication.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au registre des arrêtés de la commune est adressé à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 14 juin 2024.

Le Maire,
Éric GRILLON



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2024